

Boursorama banque

80250 BOURSORAMA BOULOGNE BIL 18

Tél. :

Tableau d'amortissement

Date : 25/05/2007

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit	: 21/05/2002	Taux	: 5,7130 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit	: 25/10/2019	Frais d'étude	: EUR
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Boursorama 1	TEG	: 0,00
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445	EUR	%

Les échéances sont payables à terme échu.
Assurance réévaluation lors du passage à 55 ans d'un assuré.

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il sera payé un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance.

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel: à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Date d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reporte cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
25/01/2008	1135,41	559,96	539,19	0,00	36,26	0,00	112696,02	112696,02
25/02/2008	1135,41	562,62	536,53	0,00	36,26	0,00	112133,40	112133,40
25/03/2008	1135,41	565,30	533,85	0,00	36,26	0,00	111568,10	111568,10
25/04/2008	1135,41	567,99	531,16	0,00	36,26	0,00	111000,11	111000,11
25/05/2008	1135,41	570,70	528,45	0,00	36,26	0,00	110429,41	110429,41
25/06/2008	1135,41	573,41	525,74	0,00	36,26	0,00	109856,00	109856,00
25/07/2008	1135,41	576,14	523,01	0,00	36,26	0,00	109279,86	109279,86
25/08/2008	1135,41	578,89	520,26	0,00	36,26	0,00	108700,97	108700,97
25/09/2008	1135,41	581,64	517,51	0,00	36,26	0,00	108119,33	108119,33
25/10/2008	1135,41	584,41	514,74	0,00	36,26	0,00	107534,92	107534,92
25/11/2008	1135,41	587,19	511,96	0,00	36,26	0,00	106947,73	106947,73
25/12/2008	1135,41	589,99	509,16	0,00	36,26	0,00	106357,74	106357,74
Total 2005	13624,92	6898,24	6291,56	0,00	435,12			

M. MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445

EUR

BOURSORAMA - Société Anonyme au capital de 34 286 828 € - 18 Quai du Port du Jour - 92100 Boulogne Billancourt - 951 059 151 R.C.S. Nanterre - TVA FR 89361 058 151

Agence :

CAIXABANK VERSAILLES
26 RUE LA PAROISSE

78000 VERSAILLES
Tél : 01.39.51.69.99.

M.MME REVELLAT PHILIPPE
7 RUE EYNETTE
91460 MARCOUSSIS

Date : 15/04/2002

Référence crédit : 06025 - 10001129445 EUR Crédit Vibrato

Monsieur, Madame,

Vous nous avez adressé une demande de prêt relative au financement de l'opération dont les données figurent dans les Conditions Particulières ci-jointes.

Dans le cadre des articles L312-1 et suivants du Code de la Consommation, nous vous offrons un crédit dont les caractéristiques et les conditions sont exposées dans la présente offre que nous vous remettons en 3 exemplaires.

La présente proposition est émise sous réserve de l'accord de l'Assureur-Gruppe.

Vous trouverez en annexe :

- 1) La carte-lettre d'accusé de réception de notre offre qui ne vous engage pas, mais que vous devez nous retourner sans délai, datée et signée conformément à la loi.

Si vous acceptez notre offre, vous voudrez bien nous retourner deux exemplaires à l'agence ci-dessus référencée, après avoir paraphé chaque page et daté et signé la dernière, et ce, par voie postale uniquement :

au plus tôt, 11 jours après la réception de cette offre confirmée par la carte-lettre d'accusé de réception,

au plus tard, 30 jours après la réception, car passé ce délai, cette offre de prêt ne nous engage plus.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'offre acceptée deviendrait caduque si le contrat immobilier afférent à l'opération financée n'était pas conclu dans un délai de 4 mois à compter de la date d'acceptation.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Caixa Bank France

Offre de prêt à M.MME REVELLAT PHILIPPE

0602510001129445 EUR

Emprunteur(s) : M.MME REVELLAT PHILIPPE

M REVELLAT, PHILIPPE

Né(e) le : 28/12/1960 à : ORSAY

MME STROPIANO, EVELYNE épouse REVELLAT

Né(e) le : 15/02/1961 à : GRENOBLE

(Chaque personne mentionnée ci-dessus doit signer l'offre pour acceptation)

Opération financée : Coût de l'opération : EUR 145.000,00

Objet du financement : Logement

Destination du bien : Usage locatif

ACQUISITION RESIDENCE LOCATIVE DANS LE CADRE DE LA LOI
BESSION

Crédit offert : Crédit Vibrato

Montant : EUR 145.000,00 Durée : 216 mois

Période de débloquages successifs de fonds d'une durée maximum de 12 mois, pendant laquelle les intérêts seront calculés
au taux du crédit en fonction des sommes débloquées. Période d'amortissement d'une durée de 204 mois
dont le point de départ sera fixé en fonction du dernier déblocage.

Conditions financières : Calcul du Taux Effectif Global TEG = A + B + C + D Frais de garantie estimés : 2.780,00 EUR

A : Intérêts	B : Frais d'étude	C : Prime d'assurance	D : Evaluation frais de garantie en %
5,0000 %	0,0377 %	0,4642 %	0,2655 %

Le taux d'intérêt, révisable, est le TIBEUR1an + 01,300000 points, soit 05,184000% le 12/04/2002

Périodicité de remboursement des échéances : Mensuelle

Taux d'intérêt de la période : 0,4804 %

Voir tableau d'amortissement ci-joint.

Indemnité de Remboursement Anticipé : se reporter aux

Conditions Générales

Révision : La première révision de taux aura lieu à l'issue de la 60ème échéance
et ensuite annuellement si vous n'avez pas opté pour le passage à taux fixe.

Frais d'étude : EUR 400,00

Offre de prêt à M.MME REVELLAT PHILIPPE

Verso de la présente feuille annulé, article 905 du CGI

Page : 2

Mod 25 91109-86

CAIXABANK FRANCE - Société Anonyme au capital de 102 000 000 - 46, Rue Jacques Dulud - 92574 Neuilly sur Seine Cedex - Tél (01) 41 92 20 00
R.C.S Nanterre - B 542 108 311 - SIRET 542 108 311 - SIRET 542 108 311 - Code APE 651 C - L.B.F. n° 136

0602510001129445 EUR

Emprunteur(s) : M.MME REVELLAT PHILIPPE

Assurances: Prime totale Mensuelle : 36,26 EUR

REVELLAT, PHILIPPE

Né(e) le : 28/12/1960

Risque couvert: Décès NORM 0,30% âge < 50 ans & Amortiss

couverture du risque: 70,00 %

Risque couvert:

couverture du risque: %

Risque couvert:

couverture du risque: %

STROPIANO, EVELYNE

Né(e) le : 15/02/1961

Risque couvert: Décès NORM 0,30% âge < 50 ans & Amortiss

couverture du risque: 30,00 %

Risque couvert:

couverture du risque: %

Risque couvert:

couverture du risque: %

Conformément aux conditions générales du questionnaire d'assurance, les primes d'assurance seront réévaluées, le cas échéant, à votre 65ème anniversaire

Garanties conditionnant l'octroi du crédit :

Affectation hypothécaire

de rang : 01

Montant de la garantie :

145.000 EUR

sans concurrence des droits ou biens financés

BIEN SIS A BRUNOY(91) GRANDE RUE

VILLA BRIARDE APP.204 CAGE B 2P RCH SURF HAB : 45,66 M2

+ TERRASSE 7,81 M2 + JARDIN 58 M2

avec promesse de cession d'autorité
et renonciation à l'action résolutoire du
Vendeur

h. g.

Offre de prêt à M.MME REVELLAT PHILIPPE

ARTICLE I - GENERALITES

Les présentes "Conditions Générales" ont pour but d'exposer les modalités des rapports contractuels de la CAIXABANK FRANCE avec ses emprunteurs, de façon à ne faire figurer dans les "Conditions Particulières" relatives à chaque prêt que les éléments particuliers à chaque opération déterminée.

Il est ci-après défini trois expressions usuelles :

1° Le terme "LE PRETEUR" désigne la CAIXABANK FRANCE ou tout bénéficiaire de sa créance ;

2° Le terme "L'EMPRUNTEUR" désigne toute personne physique ou morale à qui le prêt sera consenti et, si elles sont plusieurs, tous les co-emprunteurs qui agiront solidairement entre eux ;

3° Les mots "BIENS HYPOTHEQUES" désignent les biens et droits immobiliers qui seront donnés hypothécairement en garantie du remboursement du prêt.

La mise à disposition des fonds ne pourra intervenir avant la signature de l'acte notarié ou sous seing privé et, en tout état de cause, avant :

- la régularisation des garanties au rang convenu ;
- la réalisation des différentes modalités et autorisations prévues ;
- l'investissement préalable des fonds personnels de "L'EMPRUNTEUR" et de ceux à provenir des autres sources de financement prévues.

Etant ici précisé que si le prêt est destiné :

- à l'acquisition d'un immeuble, les fonds seront adressés au notaire rédacteur de l'acte.

- au financement de travaux, les fonds ne pourront être débouqués qu'au fur et à mesure de leur avancement et sur présentation de factures, dûment avalisées par le maître d'oeuvre ou son représentant.

ARTICLE II - OBLIGATIONS DE "L'EMPRUNTEUR"

I - "L'EMPRUNTEUR" s'oblige :

A) A régler les premières échéances calculées en fonction du taux d'origine conformément à l'échéancier ci-annexé puis à compter de la date de la première révision celles qui seront calculées par application de la révision du taux prévue tant aux présentes que dans les "Conditions Particulières". Etant précisé qu'en cas de période de déblocages successifs sans amortissement, "L'EMPRUNTEUR" s'oblige, pendant cette période de différé, à payer selon la périodicité prévue les intérêts courus, calculés prorata temporis sur le montant débouqué.

B) A dénoncer les aliénations totales ou partielles à titre onéreux ou gratuit, les expropriations pour cause d'utilité publique, les saisies, les décès et changement d'état civil de l'un des propriétaires de tout bien hypothéqué ou remis en gage.

D'une manière générale, "L'EMPRUNTEUR" devra fournir au "PRETEUR" sur sa situation juridique, financière et commerciale, tous renseignements et justifications que celui-ci pourrait exiger.

C) A contracter, dans la mesure où l'objet du prêt le rend obligatoire, une assurance responsabilité et une assurance dommages, telles que prévues et définies par la loi n°78-12 du 4 janvier 1978 et le décret n°78-1093 du 17 novembre 1978, dont "LE PRETEUR" pourra à tout moment obtenir la justification.

D) A souscrire une assurance contre l'incendie.

"L'EMPRUNTEUR" devra, à l'acte constatant le prêt, déclarer que les "BIENS HYPOTHEQUES" sont assurés contre l'incendie à une compagnie agréée du "PRETEUR" pour une "valeur de reconstruction à neuf". Le fait de signer cet acte vaudra obligation pour "L'EMPRUNTEUR" de maintenir et renouveler cette assurance et d'en justifier à toute réquisition du "PRETEUR" tant qu'il sera débiteur envers lui.

En cas de sinistre et malgré toutes contestations, l'indemnité sera versée directement au "PRETEUR" jusqu'à concurrence de sa créance d'après le compte présenté par lui et hors la présence de "L'EMPRUNTEUR".

Notification du transport d'indemnité ci-dessus, avec opposition au paiement de l'indemnité en cas de sinistre, sera faite par les soins du notaire rédacteur de l'acte constatant le prêt à la compagnie pour assurer au "PRETEUR" le bénéfice des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 juillet 1930.

E) A faciliter au "PRETEUR" la vérification des renseignements sur les "BIENS HYPOTHEQUES" fournis lors de la demande de prêt ou la surveillance de la marche des travaux et la vérification de leur conformité avec les justifications fournies. A cet effet, le représentant du "PRETEUR" aura à tout moment le droit de visiter les "BIENS HYPOTHEQUES" et de pénétrer sur les chantiers, ainsi que de faire procéder à toute mesure de contrôle ou de constat par toute personne de son choix.

Si "L'EMPRUNTEUR" interrompait les travaux ou s'il ne les exécutait pas suivant les spécifications remises au "PRETEUR", celui-ci pourrait les faire poursuivre par toute personne de son choix, aux frais et risques de "L'EMPRUNTEUR".

F) A conférer au "PRETEUR" le droit de prélever automatiquement aux dates convenues sur ses comptes bancaires ou postaux le montant des sommes dues et tous frais afférents à l'acte à intervenir, y compris tous frais de renouvellement d'inscription.

G) A payer tous les frais, droits et honoraires, même non taxés, afférents à la régularisation du prêt ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, y compris le coût de la copie exécutoire à délivrer au "PRETEUR".

II - "L'EMPRUNTEUR" s'interdit :

A) D'altérer la valeur du gage. Il devra prendre à ses frais toutes mesures nécessaires à la sauvegarde et au bon entretien des "BIENS HYPOTHEQUES", faute de quoi "LE PRETEUR" aura le droit de prendre lui-même toutes mesures nécessaires et utiles aux frais de "L'EMPRUNTEUR", le tout sans préjudice de l'exigibilité anticipée du prêt par suite de la déchéance du terme pour cause de diminution de la valeur des sûretés prises à sa bonne fin, en application de l'article 1188 du Code Civil.

B) De donner les "BIENS HYPOTHEQUES" en location, en tout ou partie, de consentir à quiconque un droit d'occupation quelconque à quelque titre que ce soit, à moins que "LE PRETEUR" n'y consente expressément par écrit. Toute convention faite avec un tiers en contravention de cette clause sera réputée faite en fraude des droits du "PRETEUR" sans préjudice de la déchéance du terme encourue par "L'EMPRUNTEUR" tant par suite de la diminution éventuelle des sûretés consenties par lui que l'application de l'article VII ci-après relatif à l'exigibilité anticipée du prêt.

Dans le cas où "LE PRETEUR" autoriserait la location des "BIENS HYPOTHEQUES" ou aurait accordé son prêt dans ce but, une délégation de loyers, faite par préférence au bailleur et à tous autres, devra lui être consentie à première demande. La signature de l'acte constatant le prêt emportera obligation pour "L'EMPRUNTEUR" de consentir cette délégation qui sera signifiée aux locataires, étant précisé que cette délégation n'opérera aucun effet novatoire.

C) De consentir, dans l'avenir, aucune cession de ses rémunérations professionnelles sauf autorisation expresse du "PRETEUR".

ARTICLE III- DIFFERE

Le différé consiste à reporter tout ou partie (intérêts ou capital ou intérêts et capital) du remboursement des premières échéances. A l'issue du (ou des) différés, le prêt, s'il est amortissable, commencera à s'amortir.

Les intérêts reportés seront capitalisés annuellement, à la date anniversaire de la date de départ du prêt reportée au jour d'échéance ainsi qu'en fin de différé. Les intérêts capitalisés produiront à leur tour des intérêts.

Les frais d'étude, les éventuels intérêts intercalaires et la prime d'assurance, le cas échéant, seront perçus lors de la première échéance.

L'emprunteur s'oblige à acquitter les primes d'assurance, selon la périodicité prévue, pendant toute la durée du prêt y compris pendant la période de différé.

En cas de déblocages successifs :

La capitalisation des intérêts se fera en fin de différé. Pour les différés d'une durée supérieure à un an, elle se fera annuellement et en fin de différé.

Si la durée effective de la période de déblocages successifs est moindre que celle initialement prévue, la durée du différé est ramenée à la durée effective de la période de déblocages successifs.

Si la durée effective de la période de déblocages successifs est supérieure à la durée du différé, la durée du différé reste inchangée et la capitalisation des intérêts s'opère en fin de différé. Par conséquent, l'emprunteur s'oblige à acquitter, selon la périodicité prévue, les intérêts courus, calculés sur le montant débouqué augmenté des intérêts capitalisés, pour la période allant de la fin du différé au déblocage total du prêt.

ARTICLE IV - REVISION DU TAUX

A l'issue de la cinquième année, le taux d'origine sera REVISE. Deux options seront alors proposées à l'emprunteur :

I- Opter pour un taux fixe qui sera égal :

- au taux des obligations assimilables du Trésor à 10 ans majoré de 1,20 points si la durée du crédit restant à courir est supérieure ou égale à 7 ans
- au taux des obligations assimilables du Trésor à 10 ans majoré d'un point, si la durée du crédit restant à courir est inférieure à 7 ans

II- Opter pour un taux révisable en fonction de la variation du Taux Interbancaire Européen à 1 an (TIBEUR à 1 an) calculé sous l'égide de l'Association Bancaire Européenne (A.B.E.)

La référence servant de base à la révision sera le dernier TIBEUR à 1 an connu à la date de révision, majoré dans les conditions prévues dans les "Conditions Particulières" ci-jointes.

Au cas où le TIBEUR à 1 an viendrait à disparaître, une autre référence

serait proposée à l'emprunteur qui pourra alors opter pour un taux fixe dans les conditions définies à l'article IV ci-après.

La révision du taux d'intérêt interviendra ANNUELLEMENT : pour la première fois à l'issue de la cinquième année, et ensuite, d'année en année, à la date anniversaire de la première révision.

Toute révision annuelle du taux d'intérêt donnera lieu à l'émission d'un nouvel échéancier.

1° - REVISION A LA HAUSSE :

Le montant des échéances de remboursement variera selon les modalités suivantes :

A) De nouvelles échéances seront calculées par application du nouveau taux d'intérêt au capital restant dû au début de la période annuelle concernée, de telle manière que le prêt soit entièrement remboursé à l'expiration de la durée contractuelle initiale du prêt.

B) Par exception à ce qui suit, la première révision intervenant à l'issue de la cinquième année, sera sans incidence sur la durée du prêt et les échéances révisées ne feront l'objet d'aucun plafonnement.

C) Toutefois, la majoration du taux du crédit d'une année à l'autre sera imputée :

- d'une part sur le montant de l'échéance dont la majoration sera plafonnée à 75 % du taux d'inflation (indice du coût de la consommation "série France entière" publié par l'INSEE ou tout autre qui pourrait y être substitué) constaté pendant la période de 12 mois avant le mois anniversaire du prêt
- d'autre part sur la durée restant à courir qui pourra s'en trouver allongée

2° - REVISION A LA BAISSSE :

La baisse du taux du crédit d'une année à l'autre sera imputée sur la seule durée restant à courir de telle sorte que le montant de la nouvelle échéance soit sensiblement équivalent à celui de l'échéance de l'année précédant la révision. Il pourra en résulter une réduction de la durée du crédit.

III- Si à l'issue de la cinquième année, « L'EMPRUNTEUR » n'a pas fait connaître au « PRETEUR » son choix quant à l'option ci-dessus proposée, « L'EMPRUNTEUR » sera, par défaut, réputé avoir opté pour le taux révisable.

ARTICLE V - FACULTE DE PASSAGE A TAUX FIXE

A tout moment, "L'EMPRUNTEUR", qui aura opté pour un taux révisable à l'issue de la cinquième année, aura la faculté de demander la transformation du taux révisable en taux fixe, sans frais, sous réserve d'un préavis de deux mois par rapport à la date de la première échéance à taux fixe demandée, la prise d'effet ayant lieu obligatoirement à une date d'échéance à venir.

Toute transformation en taux fixe sera irrévocable.

Sauf accord contraire entre les parties, la durée du crédit à taux fixe sera déterminée de telle manière que la durée totale du crédit soit égale à celle initialement prévue.

Le taux fixe retenu pour la durée résiduelle du crédit sera déterminé en fonction de la durée restant à courir selon les modalités ci-dessus définies au paragraphe I de l'article III « REVISION DU TAUX ».

ARTICLE VI - FACULTE DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

"L'EMPRUNTEUR" aura le droit de rembourser en totalité ou en partie son prêt par anticipation, mais seulement à une date d'échéance mensuelle, à charge de prévenir "LE PRETEUR" au moins trois mois à l'avance.

En cas de remboursement partiel, les échéances postérieures seront réduites proportionnellement. Les remboursements anticipés devront être au moins égaux à 10 % du capital d'origine, sauf s'il s'agit du solde.

Les remboursements anticipés donneront lieu à la perception d'une indemnité égale à une semestrialité d'intérêts du capital remboursé, plafonnée à 3% du capital restant dû avant le remboursement, pour les prêts régis par les articles L. 312-1 et suivants du Code de la Consommation et d'une indemnité égale à 5% du capital restant dû avant le remboursement si le prêt n'est pas soumis aux dispositions desdits articles.

Par dérogation à ce qui précède, en cas de remboursement anticipé pendant la période de fonctionnement du crédit à taux révisable, aucune indemnité ne sera perçue à ce titre.

De même, pour les prêts régis par les articles L. 312-1 et suivants du Code de la Consommation, aucune indemnité n'est due par l'emprunteur en cas de remboursement par anticipation lorsque le remboursement est motivé par la vente du bien immobilier faisant suite à un changement du lieu d'activité professionnelle de l'emprunteur ou de son conjoint, par le décès ou par la cessation forcée de l'activité professionnelle de ces derniers.

ARTICLE VII- TRANSFERT DU PRET A UNE TIERCE PERSONNE

Le transfert du prêt à une tierce personne sera autorisé par "LE PRETEUR" en cas d'aliénation de l'objet du financement à condition que le cessionnaire obtienne l'agrément du "PRETEUR", qui tiendra notamment compte de la solvabilité du cessionnaire et de la réglementation en vigueur et prenne à sa charge, outre les obligations dudit prêt, les frais extérieurs occasionnés par ce transfert et règle au "PRETEUR" les frais d'étude calculés sur les bases en vigueur lors du transfert.

ARTICLE VIII - EXIGIBILITE ANTICIPEE

Toutes les sommes dues en principal, intérêts et accessoires seront exigibles de plein droit et sans aucune mise en demeure, et aucune autre utilisation du prêt ne pourra être demandée au "PRETEUR" dans l'un ou l'autre des cas suivants (étant précisé que les paiements ou les régularisations postérieures ne feront pas obstacle à cette exigibilité, leur acceptation par "LE PRETEUR" ne valant pas accord de délai) :

1° En cas d'inexécution par "L'EMPRUNTEUR" de l'un quelconque des engagements résultant des présentes, notamment du paragraphe "OBLIGATIONS" ci-dessus, des "Conditions Particulières" ou de l'acte notarié ou sous-seing privé à intervenir constatant le prêt ou encore dans les cas prévus aux articles 1188 et 2131 du Code Civil relatifs à la diminution des sûretés et détérioration ou déperissement du gage, ou enfin si les renseignements et documents fournis par "L'EMPRUNTEUR", notamment à l'appui de sa demande de prêt, étaient reconnus faux ou inexacts ;

2° En cas de décès de "L'EMPRUNTEUR" ou de l'un de ses co-obligés ;

3° En cas de vente, de mutation de propriété entre vifs de quelque façon que ce soit, de constitution de droits réels des "BIENS HYPOTHEQUES" ;

4° En cas d'interruption totale ou partielle pendant trois mois des travaux faisant l'objet du prêt ;

5° Au cas d'inscription d'hypothèque conventionnelle légale ou judiciaire sur tout ou partie des "BIENS HYPOTHEQUES" ou de toute mise en gage, saisie de biens donnés en garantie, d'arbitrage sur tout contrat ou compte contenant des valeurs mobilières, sans l'accord exprès du "PRETEUR" ;

6° Au cas où la signature de "L'EMPRUNTEUR" ne serait plus admise par l'institut d'émission ;

7° Au cas où "L'EMPRUNTEUR" n'accepterait pas de prendre en charge les créations ou majorations des taxes et impôts qui viendraient à frapper le prêt accordé ou ses annexes ;

8° Si "L'EMPRUNTEUR" était déclaré en redressement, liquidation judiciaire ou faillite personnelle ;

9° Si "L'EMPRUNTEUR" étant une personne morale, en cas de dissolution, ou si un ou plusieurs des associés cèdent leurs parts entre eux ou à des tiers sans l'accord exprès du "PRETEUR" ;

10° En cas de résiliation de toute police d'assurance déléguée au profit du "PRETEUR" ;

11° Si "L'EMPRUNTEUR" interrompait le versement de ses rémunérations ou revenus objets d'une domiciliation ;

12° En cas de rachat total ou partiel, demande d'avance, d'arbitrage, conversion en rente viagère de tout contrat d'assurance vic objet d'une mise en gage ou d'une

délégation de créance, sauf accord exprès du "PRETEUR" ou en cas de non-réalisation des abondements prévus et auxquels le souscripteur du contrat nanti s'est engagé.

ARTICLE IX - INTERETS DE RETARD ET INDEMNITES DIVERSES

1° En cas de défaillance de "L'EMPRUNTEUR", le taux d'intérêt du prêt sera majoré, à titre de pénalité, de 3 points lorsque "LE PRETEUR" n'exigera pas le remboursement immédiat du capital restant dû, et ce jusqu'à ce que "L'EMPRUNTEUR" ait repris le cours normal des échéances contractuelles.

Pour l'application de ces dispositions, toute fraction de mois de retard compte pour un mois entier.

2° En cas d'exigibilité anticipée pour l'une des causes prévues à l'article VII ci-dessus, "LE PRETEUR" amené à demander la résolution du contrat pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû ainsi que le paiement des intérêts échus. Jusqu'à la date du règlement effectif, les sommes restant dues produiront des intérêts de retard à un taux égal à celui du prêt. En outre, "LE PRETEUR" exigera de "L'EMPRUNTEUR" défaillant une indemnité d'un montant de 7% des sommes restant dues au titre du capital restant dû, des intérêts échus et non versés et, le cas échéant, des intérêts de retard, le tout sans préjudice de l'application de l'article 1152 du Code Civil.

Tous les versements partiels s'imputeront d'abord sur les intérêts, indemnités et accessoires et ensuite sur le capital.

3° "LE PRETEUR" réclamera à "L'EMPRUNTEUR" défaillant le

remboursement, sur justification, des frais taxables qui lui auront été occasionnés par cette défaillance.

4° Tous intérêts non payés à leur échéance, à partir du moment où ils seront dus pour une année au moins, se capitaliseront, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, de plein droit et s'ajouteront au capital et, sans pour cela cesser d'être exigibles, produiront de nouveaux intérêts au même taux que le principal, conformément à l'article 1154 du Code Civil.

ARTICLE X - INDIVISIBILITE EN CAS DE DECES

En cas de décès de "L'EMPRUNTEUR" avant l'entier remboursement des sommes dues en représentation du prêt, en principal, intérêts, frais et accessoires, ses héritiers ou représentants seront tenus, solidairement entre eux et avec l'époux Survivant dudit « EMPRUNTEUR », au paiement de tout ce qui sera dû sans pouvoir invoquer le bénéfice de divisibilité de la dette.

ARTICLE XI -LIEU DE PAIEMENT

Tous les paiements à faire en conséquence du prêt qui sera réalisé auront lieu au siège social du « PRETEUR ».





06025 CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445	EUR	

Les échéances sont payables à terme échu.
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assure

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

(*) Prélèvements lors de la première échéance

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
1	1092,81	452,38	604,17	0,00	36,26	0,00	144547,62	144547,62
2	1092,81	454,27	602,28	0,00	36,26	0,00	144093,35	144093,35
3	1092,81	456,16	600,39	0,00	36,26	0,00	143637,19	143637,19
4	1092,81	458,06	598,49	0,00	36,26	0,00	143179,13	143179,13
5	1092,81	459,97	596,58	0,00	36,26	0,00	142719,16	142719,16
6	1092,81	461,89	594,66	0,00	36,26	0,00	142257,27	142257,27
7	1092,81	463,81	592,74	0,00	36,26	0,00	141793,46	141793,46
8	1092,81	465,74	590,81	0,00	36,26	0,00	141327,72	141327,72
9	1092,81	467,68	588,87	0,00	36,26	0,00	140860,04	140860,04
10	1092,81	469,63	586,92	0,00	36,26	0,00	140390,41	140390,41
11	1092,81	471,59	584,96	0,00	36,26	0,00	139918,82	139918,82
12	1092,81	473,56	582,99	0,00	36,26	0,00	139445,26	139445,26
Total	13113,72	5554,74	7123,86	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR

CAIXABANK FRANCE - Société Anonyme au capital de 102 000 000 - 45, Rue Jacques Dulud - 92574 Neuilly sur Seine Cedex - Tél (01) 41 92 20 00 - R.C.S. Nanterre - B 542 108 311 - SIRET 542 108 311 01043 - Code APE 651 C - L.B.F. n° 136

Verso de la présente feuille annulé, article 905 du CGI.

Page : 5



06025 CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025- 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
13	1092,81	475,53	581,02	0,00	36,26	0,00	138969,73	138969,73
14	1092,81	477,51	579,04	0,00	36,26	0,00	138492,22	138492,22
15	1092,81	479,50	577,05	0,00	36,26	0,00	138012,72	138012,72
16	1092,81	481,50	575,05	0,00	36,26	0,00	137531,22	137531,22
17	1092,81	483,50	573,05	0,00	36,26	0,00	137047,72	137047,72
18	1092,81	485,52	571,03	0,00	36,26	0,00	136562,20	136562,20
19	1092,81	487,54	569,01	0,00	36,26	0,00	136074,66	136074,66
20	1092,81	489,57	566,98	0,00	36,26	0,00	135585,09	135585,09
21	1092,81	491,61	564,94	0,00	36,26	0,00	135093,48	135093,48
22	1092,81	493,66	562,89	0,00	36,26	0,00	134599,82	134599,82
23	1092,81	495,72	560,83	0,00	36,26	0,00	134104,10	134104,10
24	1092,81	497,78	558,77	0,00	36,26	0,00	133606,32	133606,32
Total	13113,72	5838,94	6839,66	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M. MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR

CAIXABANK FRANCE - Société Anonyme au capital de 102 000 000 - 46, Rue Jacques Dulud - 92574 Neuilly sur Seine Cedex - Tél (01) 41 92 20 00 - R.C.S Nanterre - B 542 108 311 - SIRET 542 108 311 01043 - Code APE 651 C - L B F n° 126

Verso de la présente feuille annulée, article 905 du CGI.

Page : 6



06025 CAIXABANK VERSAILLES

Tableau d'amortissement

Tél. : 01.39.51.69.99.

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assure

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
25	1092,81	499,86	556,69	0,00	36,26	0,00	133106,46	133106,46
26	1092,81	501,94	554,61	0,00	36,26	0,00	132804,52	132804,52
27	1092,81	504,03	552,52	0,00	36,26	0,00	132100,49	132100,49
28	1092,81	506,13	550,42	0,00	36,26	0,00	131594,36	131594,36
29	1092,81	508,24	548,31	0,00	36,26	0,00	131086,12	131086,12
30	1092,81	510,36	546,19	0,00	36,26	0,00	130575,76	130575,76
31	1092,81	512,48	544,07	0,00	36,26	0,00	130063,28	130063,28
32	1092,81	514,62	541,93	0,00	36,26	0,00	129548,66	129548,66
33	1092,81	516,76	539,79	0,00	36,26	0,00	129031,90	129031,90
34	1092,81	518,92	537,63	0,00	36,26	0,00	128512,98	128512,98
35	1092,81	521,08	535,47	0,00	36,26	0,00	127991,90	127991,90
36	1092,81	523,25	533,30	0,00	36,26	0,00	127468,65	127468,65
Total	13113,72	6137,67	6540,93	0,00	435,12	0,00		

[Signature]

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEC	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445	EUR	

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélèves lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reportis cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
37	1092,81	525,43	531,12	0,00	36,26	0,00	126943,22	126943,22
38	1092,81	527,62	528,93	0,00	36,26	0,00	126415,60	126415,60
39	1092,81	529,82	526,73	0,00	36,26	0,00	125885,78	125885,78
40	1092,81	532,03	524,52	0,00	36,26	0,00	125353,75	125353,75
41	1092,81	534,24	522,31	0,00	36,26	0,00	124819,51	124819,51
42	1092,81	536,47	520,08	0,00	36,26	0,00	124283,04	124283,04
43	1092,81	538,70	517,85	0,00	36,26	0,00	123744,34	123744,34
44	1092,81	540,95	515,60	0,00	36,26	0,00	123203,39	123203,39
45	1092,81	543,20	513,35	0,00	36,26	0,00	122660,19	122660,19
46	1092,81	545,47	511,08	0,00	36,26	0,00	122114,72	122114,72
47	1092,81	547,74	508,81	0,00	36,26	0,00	121566,98	121566,98
48	1092,81	550,02	506,53	0,00	36,26	0,00	121016,96	121016,96
Total	13113,72	6451,69	6226,91	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445	EUR	

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assure

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélevés lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
49	1092,81	552,31	504,24	0,00	36,26	0,00	120464,65	120464,65
50	1092,81	554,61	501,94	0,00	36,26	0,00	119910,04	119910,04
51	1092,81	556,92	499,63	0,00	36,26	0,00	119353,12	119353,12
52	1092,81	559,25	497,30	0,00	36,26	0,00	118793,87	118793,87
53	1092,81	561,58	494,97	0,00	36,26	0,00	118232,29	118232,29
54	1092,81	563,92	492,63	0,00	36,26	0,00	117668,37	117668,37
55	1092,81	566,27	490,28	0,00	36,26	0,00	117102,10	117102,10
56	1092,81	568,62	487,93	0,00	36,26	0,00	116533,48	116533,48
57	1092,81	570,99	485,56	0,00	36,26	0,00	115962,49	115962,49
58	1092,81	573,37	483,18	0,00	36,26	0,00	115389,12	115389,12
59	1092,81	575,76	480,79	0,00	36,26	0,00	114813,36	114813,36
60	1092,81	578,16	478,39	0,00	36,26	0,00	114235,20	114235,20
Total	13113,72	6781,76	5896,84	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M. MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assure

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélevés lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire
de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant
du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
61	1103,39	573,63	493,50	0,00	36,26	0,00	113661,57	113661,57
62	1103,39	576,11	491,02	0,00	36,26	0,00	113085,46	113085,46
63	1103,39	578,60	488,53	0,00	36,26	0,00	112506,86	112506,86
64	1103,39	581,10	486,03	0,00	36,26	0,00	111925,76	111925,76
65	1103,39	583,61	483,52	0,00	36,26	0,00	111342,15	111342,15
66	1103,39	586,13	481,00	0,00	36,26	0,00	110756,02	110756,02
67	1103,39	588,66	478,47	0,00	36,26	0,00	110167,36	110167,36
68	1103,39	591,21	475,92	0,00	36,26	0,00	109576,15	109576,15
69	1103,39	593,76	473,37	0,00	36,26	0,00	108982,39	108982,39
70	1103,39	596,33	470,80	0,00	36,26	0,00	108386,06	108386,06
71	1103,39	598,90	468,23	0,00	36,26	0,00	107787,16	107787,16
72	1103,39	601,49	465,64	0,00	36,26	0,00	107185,67	107185,67
Total	13240,66	7049,53	5756,03	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025- 10001129445		

Les échéances sont payables à terme éché
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assure

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélevés lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
73	1103,39	604,09	463,04	0,00	36,26	0,00	106581,58	106581,58
74	1103,39	606,70	460,43	0,00	36,26	0,00	105974,88	105974,88
75	1103,39	609,32	457,81	0,00	36,26	0,00	105365,56	105365,56
76	1103,39	611,95	455,18	0,00	36,26	0,00	104753,61	104753,61
77	1103,39	614,59	452,54	0,00	36,26	0,00	104139,02	104139,02
78	1103,39	617,25	449,88	0,00	36,26	0,00	103521,77	103521,77
79	1103,39	619,92	447,21	0,00	36,26	0,00	102901,85	102901,85
80	1103,39	622,59	444,54	0,00	36,26	0,00	102279,26	102279,26
81	1103,39	625,28	441,85	0,00	36,26	0,00	101653,98	101653,98
82	1103,39	627,98	439,15	0,00	36,26	0,00	101026,00	101026,00
83	1103,39	630,70	436,43	0,00	36,26	0,00	100395,30	100395,30
84	1103,39	633,42	433,71	0,00	36,26	0,00	99761,88	99761,88
Total	13240,68	7423,79	5381,77	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445	EUR	

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélèvements lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reportis cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
85	1103,39	636,16	430,97	0,00	36,26	0,00	99125,72	99125,72
86	1103,39	638,91	428,22	0,00	36,26	0,00	98486,81	98486,81
87	1103,39	641,67	425,46	0,00	36,26	0,00	97845,14	97845,14
88	1103,39	644,44	422,69	0,00	36,26	0,00	97200,70	97200,70
89	1103,39	647,22	419,91	0,00	36,26	0,00	96553,48	96553,48
90	1103,39	650,02	417,11	0,00	36,26	0,00	95903,46	95903,46
91	1103,39	652,83	414,30	0,00	36,26	0,00	95250,63	95250,63
92	1103,39	655,65	411,48	0,00	36,26	0,00	94594,98	94594,98
93	1103,39	658,48	408,65	0,00	36,26	0,00	93936,50	93936,50
94	1103,39	661,32	405,81	0,00	36,26	0,00	93275,18	93275,18
95	1103,39	664,18	402,95	0,00	36,26	0,00	92611,00	92611,00
96	1103,39	667,05	400,08	0,00	36,26	0,00	91943,95	91943,95
Total	13240,68	7817,93	4987,63	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEC	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélèvements lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
97	1103,39	669,93	397,20	0,00	36,26	0,00	91274,02	91274,02
98	1103,39	672,83	394,30	0,00	36,26	0,00	90601,19	90601,19
99	1103,39	675,73	391,40	0,00	36,26	0,00	89925,46	89925,46
100	1103,39	678,65	388,48	0,00	36,26	0,00	89246,81	89246,81
101	1103,39	681,58	385,55	0,00	36,26	0,00	88565,23	88565,23
102	1103,39	684,53	382,60	0,00	36,26	0,00	87880,70	87880,70
103	1103,39	687,49	379,64	0,00	36,26	0,00	87193,21	87193,21
104	1103,39	690,46	376,67	0,00	36,26	0,00	86502,75	86502,75
105	1103,39	693,44	373,69	0,00	36,26	0,00	85809,31	85809,31
106	1103,39	696,43	370,70	0,00	36,26	0,00	85112,88	85112,88
107	1103,39	699,44	367,69	0,00	36,26	0,00	84413,44	84413,44
108	1103,39	702,46	364,67	0,00	36,26	0,00	83710,98	83710,98
Total	13240,68	8232,97	4572,59	0,00	435,12	0,00		



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prelevés lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
109	1103,39	705,50	361,63	0,00	36,26	0,00	83005,48	83005,48
110	1103,39	708,55	358,58	0,00	36,26	0,00	82296,93	82296,93
111	1103,39	711,61	355,52	0,00	36,26	0,00	81585,32	81585,32
112	1103,39	714,68	352,45	0,00	36,26	0,00	80870,64	80870,64
113	1103,39	717,77	349,36	0,00	36,26	0,00	80152,87	80152,87
114	1103,39	720,87	346,26	0,00	36,26	0,00	79432,00	79432,00
115	1103,39	723,98	343,15	0,00	36,26	0,00	78708,02	78708,02
116	1103,39	727,11	340,02	0,00	36,26	0,00	77980,91	77980,91
117	1103,39	730,25	336,88	0,00	36,26	0,00	77250,66	77250,66
118	1103,39	733,41	333,72	0,00	36,26	0,00	76517,25	76517,25
119	1103,39	736,58	330,55	0,00	36,26	0,00	75780,67	75780,67
120	1103,39	739,76	327,37	0,00	36,26	0,00	75040,91	75040,91
Total	13240,68	8670,07	4135,49	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR

CAIXABANK FRANCE - Société Anonyme au capital de 102 000 000

- 45, Rue Jacques Dulud - 92374 Nanterre sur Seine Cedex - Tél (01) 41 92 20 00 - R C S Nanterre - B 542 108 311 - SIRET 542 108 311 01043 - Code APE 651 C - L B F n° 136

Verso de la présente feuille annulée, article 905 du CGI.



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025- 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire
de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant
du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

(*) Prélevés lors de la première échéance

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
121	1103,39	742,95	324,18	0,00	36,26	0,00	74297,96	74297,96
122	1103,39	746,16	320,97	0,00	36,26	0,00	73551,80	73551,80
123	1103,39	749,39	317,74	0,00	36,26	0,00	72802,41	72802,41
124	1103,39	752,62	314,51	0,00	36,26	0,00	72049,79	72049,79
125	1103,39	755,87	311,26	0,00	36,26	0,00	71293,92	71293,92
126	1103,39	759,14	307,99	0,00	36,26	0,00	70534,78	70534,78
127	1103,39	762,42	304,71	0,00	36,26	0,00	69772,36	69772,36
128	1103,39	765,71	301,42	0,00	36,26	0,00	69006,65	69006,65
129	1103,39	769,02	298,11	0,00	36,26	0,00	68237,63	68237,63
130	1103,39	772,34	294,79	0,00	36,26	0,00	67465,29	67465,29
131	1103,39	775,68	291,45	0,00	36,26	0,00	66689,61	66689,61
132	1103,39	779,03	288,10	0,00	36,26	0,00	65910,58	65910,58
Total	13240,68	9130,33	3675,23	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélevés lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire
de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant
du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
133	1103,39	782,40	284,73	0,00	36,26	0,00	65128,18	65128,18
134	1103,39	785,78	281,35	0,00	36,26	0,00	64342,40	64342,40
135	1103,39	789,17	277,96	0,00	36,26	0,00	63553,23	63553,23
136	1103,39	792,58	274,55	0,00	36,26	0,00	62760,65	62760,65
137	1103,39	796,00	271,13	0,00	36,26	0,00	61964,65	61964,65
138	1103,39	799,44	267,69	0,00	36,26	0,00	61165,21	61165,21
139	1103,39	802,90	264,23	0,00	36,26	0,00	60362,31	60362,31
140	1103,39	806,36	260,77	0,00	36,26	0,00	59555,95	59555,95
141	1103,39	809,85	257,28	0,00	36,26	0,00	58746,10	58746,10
142	1103,39	813,35	253,78	0,00	36,26	0,00	57932,75	57932,75
143	1103,39	816,86	250,27	0,00	36,26	0,00	57115,89	57115,89
144	1103,39	820,39	246,74	0,00	36,26	0,00	56295,50	56295,50
Total	13240,68	9615,08	3190,48	0,00	435,12	0,00		

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025- 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélèvements lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reportis cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
145	1103,39	823,93	243,20	0,00	36,26	0,00	55471,57	55471,57
146	1103,39	827,49	239,64	0,00	36,26	0,00	54644,08	54644,08
147	1103,39	831,07	236,06	0,00	36,26	0,00	53813,01	53813,01
148	1103,39	834,66	232,47	0,00	36,26	0,00	52978,35	52978,35
149	1103,39	838,26	228,87	0,00	36,26	0,00	52140,09	52140,09
150	1103,39	841,88	225,25	0,00	36,26	0,00	51298,21	51298,21
151	1103,39	845,52	221,61	0,00	36,26	0,00	50452,69	50452,69
152	1103,39	849,17	217,96	0,00	36,26	0,00	49603,52	49603,52
153	1103,39	852,84	214,29	0,00	36,26	0,00	48750,68	48750,68
154	1103,39	856,53	210,60	0,00	36,26	0,00	47894,15	47894,15
155	1103,39	860,23	206,90	0,00	36,26	0,00	47033,92	47033,92
156	1103,39	863,94	203,19	0,00	36,26	0,00	46169,98	46169,98
Total	13240,69	10125,52	2680,04	0,00	435,12	0,00		

[Signature]

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445

EUR

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025- 10001129445		

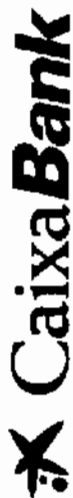
Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assureur

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélevés lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
157	1103,39	867,68	199,45	0,00	36,26	0,00	45302,30	45302,30
158	1103,39	871,42	195,71	0,00	36,26	0,00	44430,88	44430,88
159	1103,39	875,19	191,94	0,00	36,26	0,00	43555,69	43555,69
160	1103,39	878,97	188,16	0,00	36,26	0,00	42676,72	42676,72
161	1103,39	882,77	184,36	0,00	36,26	0,00	41793,95	41793,95
162	1103,39	886,58	180,55	0,00	36,26	0,00	40907,37	40907,37
163	1103,39	890,41	176,72	0,00	36,26	0,00	40016,96	40016,96
164	1103,39	894,26	172,87	0,00	36,26	0,00	39122,70	39122,70
165	1103,39	898,12	169,01	0,00	36,26	0,00	38224,58	38224,58
166	1103,39	902,00	165,13	0,00	36,26	0,00	37322,58	37322,58
167	1103,39	905,90	161,23	0,00	36,26	0,00	36416,68	36416,68
168	1103,39	909,81	157,32	0,00	36,26	0,00	35506,87	35506,87
Total	13240,68	10683,11	2142,45	0,00	435,12	0,00		



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il
sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélevés lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
169	1103,39	913,74	153,39	0,00	36,26	0,00	34593,13	34593,13
170	1103,39	917,69	149,44	0,00	36,26	0,00	33675,44	33675,44
171	1103,39	921,65	145,48	0,00	36,26	0,00	32753,79	32753,79
172	1103,39	925,63	141,50	0,00	36,26	0,00	31828,16	31828,16
173	1103,39	929,63	137,50	0,00	36,26	0,00	30898,53	30898,53
174	1103,39	933,65	133,48	0,00	36,26	0,00	29964,88	29964,88
175	1103,39	937,68	129,45	0,00	36,26	0,00	29027,20	29027,20
176	1103,39	941,73	125,40	0,00	36,26	0,00	28085,47	28085,47
177	1103,39	945,80	121,33	0,00	36,26	0,00	27139,67	27139,67
178	1103,39	949,89	117,24	0,00	36,26	0,00	26189,78	26189,78
179	1103,39	953,99	113,14	0,00	36,26	0,00	25235,79	25235,79
180	1103,39	958,11	109,02	0,00	36,26	0,00	24277,68	24277,68
Total	13240,68	11229,19	1576,37	0,00	435,12	0,00		

Offre de crédit à M MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445 EUR

CAIXABANK FRANCE - Société Anonyme au capital de 102 000 000

- 45, Rue Jacques Dulud - 92574 Neuilly sur Seine Cedex - Tél (01) 41 92 20 00 - R C S Nanterre - B 542 108 311 - SIRET 542 108 311 01043 - Code APE 651 C - L B F n° 136

Verso de la présente feuille annulée, article 905 du CGI.

Page : 19

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025- 10001129445		

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assure

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

(*) Prélevés lors de la première échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
181	1103,39	962,25	104,88	0,00	36,26	0,00	23315,43	23315,43
182	1103,39	966,41	100,72	0,00	36,26	0,00	22349,02	22349,02
183	1103,39	970,58	96,55	0,00	36,26	0,00	21378,44	21378,44
184	1103,39	974,78	92,35	0,00	36,26	0,00	20403,66	20403,66
185	1103,39	978,99	88,14	0,00	36,26	0,00	19424,67	19424,67
186	1103,39	983,22	83,91	0,00	36,26	0,00	18441,45	18441,45
187	1103,39	987,46	79,67	0,00	36,26	0,00	17453,99	17453,99
188	1103,39	991,73	75,40	0,00	36,26	0,00	16462,26	16462,26
189	1103,39	996,01	71,12	0,00	36,26	0,00	15466,25	15466,25
190	1103,39	1000,32	66,81	0,00	36,26	0,00	14465,93	14465,93
191	1103,39	1004,64	62,49	0,00	36,26	0,00	13461,29	13461,29
192	1103,39	1008,98	58,15	0,00	36,26	0,00	12452,31	12452,31
Total	13240,68	11825,37	980,19	0,00	435,12	0,00		



06025CAIXABANK VERSAILLES

Tél. : 01.39.51.69.99.

Tableau d'amortissement

Date : 12/04/2002

Montant du crédit	: EUR	145.000,00	Date départ du crédit :		Taux	: 5,0000 %
Durée du crédit	: 204 Mois		Date de fin du crédit :		Frais d'étude (*)	: EUR 400,00
Périodicité du crédit	: Mensuelle		Nom du crédit	: Crédit Vibrato	TEG	: 5,7656 %
Nombre d'échéances	: 204		Numéro du crédit	: 06025 - 10001129445	EUR	

Les échéances sont payables à terme échu
Assurance réévaluée lors du passage à 65 ans d'un assuré

Si la date de départ du crédit diffère de la date de règlement des échéances, il sera perçu un montant d'intérêts et d'assurance prélevé lors de la 1ère échéance

Le présent tableau d'amortissement est prévisionnel : à chaque date anniversaire du crédit (ou à chaque date anniversaire de la première révision) vous sera adressé un nouveau tableau d'amortissement pour l'année à venir, vous informant du nouveau taux et précisant la nouvelle répartition des échéances en capital et intérêts ainsi que le capital restant dû.

Numéro d'échéance	Versement	Amortissement du capital	Intérêts dus	Dont intérêts reportés	Prime d'assurance hors surprime	Reports cumulés	Capital restant dû	Somme totale restant due
193	1103,39	1013,34	53,79	0,00	36,26	0,00	11438,97	11438,97
194	1103,39	1017,71	49,42	0,00	36,26	0,00	10421,26	10421,26
195	1103,39	1022,11	45,02	0,00	36,26	0,00	9399,15	9399,15
196	1103,39	1026,53	40,60	0,00	36,26	0,00	8372,62	8372,62
197	1103,39	1030,96	36,17	0,00	36,26	0,00	7341,66	7341,66
198	1103,39	1035,41	31,72	0,00	36,26	0,00	6306,25	6306,25
199	1103,39	1039,89	27,24	0,00	36,26	0,00	5266,36	5266,36
200	1103,39	1044,38	22,75	0,00	36,26	0,00	4221,98	4221,98
201	1103,39	1048,89	18,24	0,00	36,26	0,00	3173,09	3173,09
202	1103,39	1053,42	13,71	0,00	36,26	0,00	2119,67	2119,67
203	1103,39	1057,97	9,16	0,00	36,26	0,00	1061,70	1061,70
204	1103,39	1061,70	5,43	0,00	36,26	0,00	0,00	0,00
Total	13240,68	12452,31	353,25	0,00	435,12	0,00		

Coût total du crédit hors frais d'acte notarié et de garantie et hors effet de l'indexation périodique

Offre de crédit à M. MME REVELLAT PHILIPPE

N° crédit : 06025 - 10001129445

EUR 224 456,78

CAIXABANK FRANCE - Société Anonyme au capital de 102 000 000 - 45, Rue Jacques Dulud - 92574 Neuilly sur Seine Cedex - Tél (01) 41 92 20 00 - R.C.S Nanterre - B 542 108 311 - SIRET 542 108 311 01043 - Code APE 651 C - L.B.F n° 136

Verso de la présente feuille annulée, article 905 du CGI.

Page : 21

Mod 25 91008-45

M.MME REVELLAT PHILIPPE
7 RUE EYNETTE
91460 MARCOUSSIS

06025 CAIXABANK VERSAILLES Tél: 01.39.51.69.99.
Référence crédit : 06025 - 10001129445 EUR Crédit Vibrato

Pour accepter la présente offre, chaque emprunteur doit parapher au bas de chaque feuillet ainsi que signer et dater cette page.

La présente offre est faite en 3 exemplaires de 22 feuillets le : 15/04/2002

Pour la CaixaBank France :



Les assurés reconnaissent être en possession de la police d'assurance.

Les soussignés acceptent la présente offre de prêt et déclarent en avoir conservé un exemplaire.

Date de l'acceptation :

Signature de chaque emprunteur :

Deux exemplaires de cette offre sont à retourner à :

06025 CAIXABANK VERSAILLES
26 RUE LA PAROISSE

78000 VERSAILLES
Tél 01.39.51.69.99.

Offre de prêt à M.MME REVELLAT PHILIPPE